



© Françoise Stjepovic

Etienne Petitmengin,
président de la Commission
« Autonomie » de l'Uniopss



© Michel Le Moine

Jérôme Voiturier,
directeur général
de l'Uniopss

Quel avenir des politiques de l'autonomie ?

Alors que la loi Grand âge se fait toujours attendre, l'Uniopss a publié fin juillet une analyse de ce que pourrait être l'avenir des politiques de l'autonomie. Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss et Étienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie » de l'Union, nous en disent plus sur ces travaux.

Union Sociale: L'Uniopss a récemment proposé une contribution sur ce que pourrait être la prochaine loi autonomie. Pourquoi cette démarche et quel est son périmètre ?

Jérôme Voiturier : Cette démarche a été initiée dès décembre 2020. En mobilisant les adhérents et les Uriopss au sein de la Commission « Autonomie » ; également en travaillant avec les directrices et directeurs d'Uriopss, mais aussi avec des points de validation

par le Conseil d'administration. Nous souhaitons un travail collaboratif et de co-construction le plus large possible. Nous partions du constat que nous disposions d'un nombre conséquent de rapports (les rapports Libault, El Khomri, Guedj, Piveteau et Wolfrom...), qui renforcent définitivement les fortes attentes pour les associations de santé et de solidarité réunies au sein de l'Uniopss, ainsi que pour les personnes qu'elles accompagnent. Parallèlement à cela, le dernier semestre 2020 a vu la créa-

tion d'une 5^e branche pour laquelle de fortes interrogations demeurent.

Étienne Petitmengin : Dans l'esprit de la Commission « Autonomie » de l'Uniopss nous sommes partis non pas du « statut » de la personne (qu'elle soit en situation de handicap ou âgée) mais de la volonté de renforcement de son autonomie, ce qui nous a permis de dépasser les silos de nos politiques. Cette contribution compte cinq axes majeurs : le soutien à la citoyenneté et aux droits des per-

sonnes ; la gouvernance et le pilotage des politiques d'autonomie ; le financement ; des propositions pour développer l'innovation et la diversification de l'offre et enfin, question ô combien d'actualité, le renforcement de l'attractivité des métiers.

Union Sociale : Dans cette contribution, vous insistez particulièrement sur la promotion de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre cet objectif ?

Jérôme Voiturier : L'enjeu fondamental d'un projet de loi Autonomie, quels que soient l'âge ou la situation de dépendance ou de handicap, et de la création du 5^e risque, est celui de l'égalité de traitement de toute personne ayant besoin d'aide à l'autonomie et ce, indifféremment de son lieu de vie et qu'elle soit reconnue comme citoyenne à part entière. Cette citoyenneté passe par la possibilité d'exercer ses droits : droit à l'éducation, droit à participer à la vie publique, droit de circulation...

Étienne Petitmengin : Ce renforcement de la citoyenneté que nous appelons de nos vœux ne peut se morceler en fonction de l'âge et de la situation de la personne. Il est donc essentiel de commencer par l'abrogation de la barrière d'âge de 60 ans qui permettra de réduire le morcellement des dispositifs, en sortant de la logique de catégorisation des publics et donc de droits différents. Cette suppression de la barrière d'âge pose inévitablement celle d'une nouvelle aide qui pourrait prendre la forme d'une prestation unique de compensation pour l'autonomie. L'Uniopss plaide depuis 2010 pour la création d'une telle prestation à l'intention de toute personne en situation de perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge, afin de mettre un terme aux seuils discriminants, pour ne plus se focaliser que sur les besoins des

personnes. En outre, la question de la citoyenneté renvoie aux lieux d'expression des personnes en perte d'autonomie. Nous proposons donc de renforcer la parole de ces personnes, que ce soient dans les établissements dans lesquels elles vivent ou les lieux de co-construction des politiques à leur égard. Enfin, pour que la citoyenneté des personnes en perte d'autonomie soit la plus effective possible, il faut faciliter le rôle des personnes qui tous les jours interviennent auprès d'elles, à savoir les aidants.

Union Sociale : Quels efforts également à mener sur le terrain de la gouvernance ?

Jérôme Voiturier : Nous avons bien vu à la suite du 1^{er} confinement, un débat réapparaître sur la question du bon niveau de prise de décision et de gouvernance des structures et services en lien avec les personnes en perte d'autonomie. De manière caricaturale, on a eu d'un côté les tenants d'une recentralisation du pilotage et de la gouvernance et la nécessité d'avoir une forme de mutualisation. À l'opposé, au regard des initiatives territoriales, d'autres se sont fait les défenseurs d'une plus forte décentralisation concernant les politiques sociales et d'accompagnement



© Françoise Stillepovic

« L'enjeu fondamental d'un projet de loi Autonomie, quels que soient l'âge ou la situation de dépendance ou de handicap, et de la création du 5^e risque, est celui de l'égalité de traitement. »

médico-sociales. Dans le même temps, la création de la 5^e branche laisse encore beaucoup d'interrogations. La question de la gouvernance au niveau national semble réglée, mais la déclinaison dans les régions reste encore en discussion.

Étienne Petitmengin : Au-delà du renforcement nécessaire de la gouvernance, en particulier sur le plan territorial, nous proposons de rénover les conférences des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et de les reconnaître comme maillon de la gouvernance territoriale de la 5^e branche. Il s'agit aussi d'accroître le rôle des conférences régionales de la santé et de l'autonomie. Ce sont aussi les questions du pilotage et de l'articulation des politiques ▷

Qui sont-ils ?

De formation initiale en sciences politiques et juridiques, **Jérôme Voiturier** a commencé sa carrière comme assistant parlementaire puis au cabinet de Bernard Kouchner. De 2002 à 2005, il est responsable, à l'INPES, du développement international. Il fait partie aussi de la Fondation Caisse d'Épargne. Il intègre ensuite le cabinet de Ségolène Neuville, Secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. Il est directeur général de l'Uniopss depuis 2017.

Président de la Commission « Autonomie et Citoyenneté des personnes en situation de handicap et personnes âgées » de l'Uniopss depuis le 1^{er} octobre 2018, **Étienne Petitmengin** a été secrétaire général du Comité interministériel du handicap entre 2015 et 2018. Il a aussi occupé les fonctions de directeur général adjoint du Conseil général du Territoire de Belfort, puis du Doubs, en charge des services sociaux éducatifs et culturels.



© Françoise Stjepovic

« Nous proposons de rénover les conférences des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et de les reconnaître comme maillon de la gouvernance territoriale de la 5^e branche. »

▷ qu'il convient de réfléchir. Dans la logique d'autonomie incluant le handicap et de vieillissement, il faut généraliser les maisons départementales de l'Autonomie, avec un cahier des charges unique et avoir un document unique de planification de l'offre dans le champ de l'autonomie. Le Conseil de la CNSA permet, à l'échelon national, un bon niveau de coordination et de coopération entre tous les acteurs concernés, État, collectivités, syndicats, fédérations, associations... Sur cette base, des conseils territoriaux de solidarité pour l'Autonomie, rassemblant les acteurs locaux concernés, seraient des vecteurs efficaces de construction de la 5^e branche.

Union Sociale: Des mesures sont également envisagées sur le terrain du financement...

Jérôme Voiturier : Les outils de financement actuels sont à la fois complexes et présentent plusieurs défauts majeurs. Peu dynamiques, profondément inégalitaires d'un point de vue territorial et ne prenant pas en compte la préservation de l'autonomie, ils ne permettent pas une juste allocation des ressources. Par ailleurs, les outils permettant d'évaluer les besoins des résidents en Ehpad,

les grilles AGGIR et PATHOS, souffrent de multiples limites et effets pervers qui les rendent inadéquats.

Étienne Petitmengin : Le financement, comme le pilotage, doivent être réfléchis en fonction des besoins de la personne, de son parcours et de la qualité de la prise en charge. Nous reprenons la proposition du rapport de Myriam El Khomri d'un financement calibré en fonction des ratios d'encadrement ; mais aussi au regard des besoins : besoins de soins, en y intégrant une dimension préventive, d'autonomie et de vie sociale des personnes accueillies ou accompagnées. Nous faisons un focus particulier sur le financement de l'aide à domicile, en demandant un plan global, partagé et durable de soutien aux SAAD, en cohérence avec la création de la 5^e branche pour l'autonomie, l'approche inclusive en cours et la transformation de l'offre sociale et médico-sociale.

Union Sociale: Le secteur de l'autonomie suppose aussi un certain nombre d'innovations. Quelles sont les principales d'entre elles ?

Jérôme Voiturier : Pendant la première période de confinement, l'Uniojss a recensé des innovations de terrain des acteurs associatifs que nous avons analysés dans un cahier technique. Ce qui est frappant, c'est la formidable capacité d'invention de solutions pragmatiques pour permettre un accompagnement le plus individualisé.

Étienne Petitmengin : Les innovations auxquelles nous faisons référence ne sont pas obligatoirement techniques, mais ont pour point commun de rendre la vie des résidents ou des personnes à domicile plus

agréable. Il en est ainsi des évolutions en matière d'architecture des bâtiments qui doit être pensée d'abord comme étant le domicile de la personne et faciliter le sentiment de « chez soi ».

Union Sociale: L'attractivité des métiers est une préoccupation du secteur depuis de nombreuses années. Comment renforcer cette dernière ?

Jérôme Voiturier : La question de l'attractivité des métiers ne peut se résumer à celle de la revalorisation salariale. C'est un préalable obligatoire, et les « oubliés » du Ségur de la Santé doivent pouvoir être reconnus financièrement. Mais la question de l'attractivité des métiers renvoie aussi à des sujets de qualité de vie au travail, de formation initiale et continue, de lutte contre les facteurs de sinistralité et d'absentéisme.

Étienne Petitmengin : Plus largement, c'est la question du sens donné à l'action des professionnels. On a assisté depuis une trentaine d'années à une normalisation, à un calcul de rentabilisation de l'activité, au détriment de la relation humaine, pourtant si importante dans les métiers de l'accompagnement. Beaucoup de jeunes professionnels embrassent ces carrières par altruisme, par volonté d'apporter leur contribution à la prise en charge et l'accompagnement des plus fragiles et sont vite confrontés à l'exigence économique. Renforcer l'attractivité de ces métiers, c'est aussi leur rendre l'humanité indispensable à leur exercice.

Propos recueillis par Antoine Janbon

Retrouvez la contribution de l'Uniojss : www.uniojss.asso.fr
Rubrique Actualités